

843

— 6 —

COMMISSION pour l'examen de la proposition
de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
tendant à proroger, à raison de la guerre, la
durée des droits de la propriété littéraire et
artistique. (N° 482, année 1918.)

(Nommée le 17 décembre 1918.)

MM.

1^{er} BUREAU : REYNALD.

2^e — Paul STRAUSS.

3^e — RÉVEILLAUD.

4^e — FAISANS.

5^e — BIENVENU MARTIN. *Président*

6^e — Maurice COLIN. *Secrétaire*

7^e — RICHARD.

8^e — CAPÉLAN.

9^e — MAURICE FAURE. *Rapporteur*



1

Séance du 19 X^{bre} 1918

La Commission relative à la propriété littéraire et artistique s'est réunie pour examiner le projet voté par la Chambre dans sa séance du 22 nov. 1918. Après discussion, la Commission, à l'unanimité, a décidé de l'adopter. Elle a désigné M^r Maurice Taure comme rapporteur et l'a autorisé à déposer son rapport conduisant à l'adoption de la proposition telle qu'elle a été votée par la Chambre.

Le président

Ricard

Le secrétaire

Maurice Colin

Seance du 20 Decembre 1918.

Proposition de loi de M. D. Delabroye
tendant à l'érection d'une statue à M. G. Clemenceau
et d'une autre statue au Maréchal Foch.